



27 octobre 2015

(15-5671)

Page: 1/1

Comité préparatoire de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DE LA CATÉGORIE A AU TITRE DE  
L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE NÉPAL

La communication ci-après, datée du 26 octobre 2015 et adressée au Comité préparatoire de la facilitation des échanges, est distribuée à la demande du Népal pour l'information des Membres.

---

Conformément à l'article 15 (Notification et mise en œuvre de la catégorie A) de la section II de l'Accord sur la facilitation des échanges concernant les dispositions relatives au traitement spécial et différencié pour les pays en développement Membres et les pays les moins avancés Membres, le gouvernement népalais a le plaisir de notifier au Comité préparatoire de la facilitation des échanges les mesures de la catégorie A désignées ci-dessous:

Article 10.5 Inspection avant expédition

Article 10.6 Recours aux courtiers en douane

---